

**Ministère des Affaires Culturelles
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes**



Cahier des charges

OBJET

Appel à manifestation d'intérêt N°1/2025

**Désignation d'une société de distribution digitale de
musique**



Contexte Général

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) est un établissement public à caractère non administratif, placée sous la tutelle du ministère des Affaires culturelles.

Le CMAM abrite le siège de la Phonothèque nationale tunisienne. Celle-ci a pour mission la collecte du patrimoine musical tunisien, en vue de le conserver, de le diffuser, de le mettre à la disposition des chercheurs en matière de musique et de le promouvoir auprès du grand public.

Dans le cadre de la mise en valeur des enregistrements susmentionnés et les créations musicales tunisiennes, le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes lance l'appel à manifestation d'intérêt n°1/2025 pour la désignation d'une société de distribution digitale de musique, dont les objectifs sont :

- *Être acteur dans la diffusion numérique du patrimoine musical tunisien et créateur de changements à impact positif pour les artistes et les opérateurs du secteur musical.*
- *Encourager l'offre légale à travers une convention d'autorisation et d'exploitation, établie entre le CMAM et l'OTDAV (Organisme tunisien des droits d'auteurs et des droits voisins), concernant les œuvres musicales diffusées sur les réseaux sociaux et les plateformes de streaming", garantissant ainsi les droits matériels et moraux des ayants droit !*

Dans le cadre de ces objectifs, le CMAM lance ce présent cahier des charges pour la sélection d'une société de distribution digitale de musique sur les réseaux sociaux et les plateformes de streaming approuvées en partageant par la suite les revenus collectés découlant du contenu numérique après déduction de la part des partenaires et distributeurs internationaux, des frais d'exploitation, de communication et des taxes .

Le distributeur fournira au CMAM les services de distribution suivants :

- ✓ *Le développement de stratégies d'optimisation de l'audience et des abonnés (incluant la promotion croisée entre les chaînes et entre les vidéos, les appels à l'action, les métadonnées et les tags, les vignettes, les annotations et l'organisation du contenu en playlists).*
- ✓ *La coordination avec l'équipe en charge des comptes réseaux sociaux du CMAM pour définir la stratégie réseaux sociaux à adopter pour le contenu mis en ligne.*
- ✓ *Permettre au contenu numérique d'être publié, visualisé ou diffusé en continu sur les plateformes approuvées.*
- ✓ *L'élaboration d'une stratégie de protection des droits d'auteur pour les ayant droits, y compris, mais sans s'y limiter, la prise des mesures préventives ou correctives disponibles sur les plateformes approuvées pour protéger le contenu numérique, les masters et les droits de l'artiste sur les plateformes approuvées ;*
- ✓ *La promotion du contenu numérique du CMAM par le biais de campagnes publicitaires et/ou de tout autre événement promotionnel visant à optimiser la portée des œuvres et la distribution du contenu numérique.*



ARTICLE 1 : OBJET

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, domicilié, sis au 8, rue du 2 Mars 1934, Sidi Bou Said, Tunis (ci-après le CMAM), se propose de lancer l'appel à manifestation d'intérêt n°1/2025, qui a pour objet la désignation d'une société de distribution digitale de musique.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le dossier de l'appel doit être retiré du site du CMAM (*open data, rubrique appels d'offre*) : <https://www.cmam.tn/opendata/fr.html>

Peuvent participer à la consultation **toutes les sociétés tunisiennes spécialisées en distribution digitale de musique.**

Les soumissionnaires doivent être positionnés au cœur d'un écosystème digital et parmi les principaux leaders du marché de la distribution musicale.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE

L'offre doit parvenir par voie postale (recommandée ou par rapide poste) ou déposées directement au bureau d'ordre du CMAM sous pli fermé, au plus tard le 14 septembre 2025 à 10h, le cachet du bureau d'ordre faisant foi, au nom de :

Madame la Directrice Générale
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026
Sidi Bou Saïd – Tunisie

Et portant la mention suivante :

Appel à manifestation d'intérêt n°1/2025
Partenariat avec une société de distribution digitale de musique



ARTICLE 4 : DOCUMENTS DE L'OFFRE

L'offre doit être constituée de :

- 1) - Documents administratifs,
 - Une attestation d'affiliation à un régime de sécurité social.
 - Un extrait du registre national des entreprises
 - Une attestation de situation fiscale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
 - Déclaration sur l'honneur de non influence.
 - Déclaration sur l'honneur de non faillite
 - Le cahier des clauses administratives et technique particulières signé, paraphé sur toutes les pages et portant cachet du soumissionnaire sur la dernière page.
 - Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire.
 - l'acte de groupement en cas de la participation sous forme de groupement solidaire.

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes peut exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

NB : En cas de groupement : Les pièces annexes précitées ainsi que toute autre pièce exigée par le dossier d'appel d'offres sont exigées de chaque membre de groupement.

- 2) - Offre technique :
 - une soumission comportant un plan fonctionnel et une stratégie de promotion détaillée.
 - Un document justifiant l'accord en cours, signé avec des plateformes de streaming.
 - Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle avec l'Organisme Tunisien des droits d'auteurs et des droits voisins.
 - Les références du soumissionnaire, à savoir :
 - a. les expériences dans le domaine de compétence (joindre une copie des documents attestant la compétence dans le domaine).
 - b. des exemples de projets similaires (joindre une copie des documents tels que les contrats ou autres).
- 3) - Offre financière :
 - Une soumission comportant une proposition de partenariat Public-privé (PPP) incluant la répartition des revenus du présent service après déduction des coûts opérationnels et toutes autres charges imposées.

ARTICLE 5 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS À LA CONSULTATION :

Les candidats qui désirent avoir des éclaircissements sur la consultation courante devront contacter le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes par écrit, et ce dans un délai maximum de 10 jours avant la date limite de la remise des offres.

ARTICLE 6 : DÉTERMINATION DE LA CONFORMITÉ DE L'OFFRE

L'appréciation de la conformité des Offres est du ressort du CMAM qui se basera sur les documents qui seront soumis.

Une offre jugée non conforme par le CMAM sera rejetée.



ARTICLE 7 : MÉTHODE D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation et la comparaison des offres seront effectuées sur la base des modalités du présent cahier et selon les étapes suivantes :

Etape 1 : Vérification de la recevabilité des offres : présence de toutes les pièces administratives, financières et techniques demandées ;

Etape 2 : Évaluation des offres techniques des soumissionnaires déclarées recevables :

- Les soumissionnaires, dont l'offre est recevable suite à l'étape 1 seront convoqués dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des plis pour présenter leurs offres au siège du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes en présence des membres de la commission chargée du dépouillement.
- L'efficacité de la solution sera jugée suite à la présentation, selon les critères suivants :
 - 1- Conformité aux exigences techniques demandées dans le cahier des charges (Note de 0 à 10)
 - 2- Plan fonctionnel et stratégie de promotion (Note de 0 à 10).
 - 3- La proposition de partenariat public-privé (PPP) (Note de 0 à 20)
- Les offres qui ont obtenu une note inférieure à 20 seront éliminées.
- Sera retenue l'offre ayant eu la note la plus élevée et supérieure à 20.
- Dans le cas où deux ou plusieurs offres ont eu des notes égales, sera retenu le soumissionnaire ayant proposé l'offre la mieux disante.
- Délibération de la commission dans les 15 jours qui suivent la date finale de réception des offres et après présentation des offres par les soumissionnaires concernés.

A partir de la date de réception des offres, et pendant la période d'évaluation des offres, le CMAM se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés, la véracité et l'authenticité des renseignements et indications fournies dans l'offre du soumissionnaire.

ARTICLE 8 : SELECTION DE SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire retenu sera celui qui a proposé l'offre la mieux adaptée au contexte du projet (selon l'évaluation mentionnée dans l'article 7 du présent cahier des charges) et ayant répondu à tous les critères administratifs exigés par la loi en vigueur. En cas d'égalité au niveau technique, sera retenu le soumissionnaire ayant proposé l'offre la mieux disante.

ARTICLE 9 : DÉLAIS D'EXÉCUTION :

Les délais d'exécution sont fixés à (60j) soixante jours calendaires y compris les dimanches et jours fériés. Les délais indiqués ci-dessus entrent en vigueur à partir du lendemain de la signature du contrat. Durant la période du contrat le soumissionnaire assurera, à sa charge, l'assistance nécessaire à la bonne marche du plan fonctionnel proposé.



ARTICLE 10: RESILIATION :

En cas de dépassement non justifié des délais d'exécution convenus à l'article précédent, ou de non-respect de l'une des clauses de ce cahier des charges, le CMAM se réserve le droit de résilier cette dernière, sans que le soumissionnaire ne puisse prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 11 : ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du titulaire du marché.

Lu et Approuvé

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 1- Fiche soumissionnaire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Nom et prénom ou Raison Sociale :
- Structure légale :
- Adresse :
- N°Téléphone :
- N°Fax :
- Date de création :
- Matricule Fiscal :
- N° Registre national des entreprises :
- Domaines d'activité.....

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 2- Déclaration sur l'honneur de non influence

Je soussigné
.....
..... (Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société
.....(Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés de
.....

Sous le N°.....

Faisant élection de domicile à
.....
.....

Déclare sur l'honneur de n'avoir pas fait et je m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée des promesses ou des dons en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché et des étapes de sa réalisation,

Fait à le



SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 3- Déclaration sur l'honneur de non faillite ou en règlement judiciaire

Je soussigné

(Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société
.....(Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés de
.....

Sous le N°.....

Faisant élection de domicile à
.....
.....

Déclare sur l'honneur de ne pas être en situation de faillite ou en règlement judiciaire

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

